



Communiqué de presse

Paris, le 19 mars 2013

***75 édifices religieux de l'Ile-de-France
ont reçu
le label « Patrimoine du XX^{ème} siècle »***

A l'initiative de Muriel Genthon, directrice régionale des affaires culturelles (DRAC), et avec le concours très actif de l'équipe de la direction, Jean Daubigny, préfet de la région Ile-de-France et de Paris, a rencontré ce jour, mardi 19 mars, **les associations culturelles, propriétaires ou affectataires des édifices religieux franciliens labellisés au titre du patrimoine du XXème siècle et les représentants des collectivités locales de l'Ile-de-France.**

Attribué par le préfet de région sur proposition de la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS), ce label résulte du travail d'un groupe d'experts réunis par la DRAC d'Ile-de-France. Après une première campagne d'attribution de ce label aux ensembles de logements en 2011, ce sont 75 édifices relevant des différentes confessions des religions du Livre : judaïsme, christianisme – à la fois catholicisme, protestantisme ou orthodoxie – et islam, qui ont été identifiés au titre du label XXème. Ces édifices sont représentatifs des différents courants architecturaux du XXe siècle ainsi que de l'histoire propre à chaque religion. Leur construction s'échelonne entre 1905 – date de la loi de séparation des Églises et de l'État jusqu'aux années 1990/2000, et permet ainsi d'en illustrer les mutations.

Souvent perçus comme des lieux de sociabilité, avec une dimension culturelle, ces édifices culturels sont les témoins des mutations de la société francilienne, et montrent combien notre culture s'est nourrie de l'accueil et du rapprochement des communautés, traduisant ainsi la diversité de la société contemporaine.

Le label s'attache à mettre en valeur, outre les différentes familles d'édifices, la richesse décorative et plus particulièrement la diversité des créations des ateliers de verriers. Il s'adresse aussi aux habitants des communes où ils sont implantés et aux amateurs d'architecture. Il constitue un outil précieux de connaissance et de médiation, et permet de faire évoluer l'image d'un lieu, d'une ville. En mettant en lumière une production artistique souvent méconnue, il participe à la diffusion du patrimoine au sein de nouveaux territoires et en ce sens est facteur de démocratisation culturelle.

Une plaque avec le logo « Patrimoine du XX^e siècle » distinguera les bâtiments ayant reçu le label.

A noter que la revue Beaux Arts qui vient de paraître, est consacrée à cet événement.

« Les édifices religieux du XX^e siècle en Île-de-France » - distingués par le label Patrimoine XX^e siècle - seront l'objet d'une journée d'études organisée par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) d'Île-de-France et l'ENSA Paris-Belleville, le mercredi 22 mai 2013 à l'école d'architecture de Paris-Belleville.

Préfecture de la région d'Ile-de-France Service Communication 01 82 52 40 25 communication@paris-idf.gouv.fr	Direction Régionale des Affaires Culturelles Service Communication 01 56 06 50 21
---	---